

Le Premier Ministre

Paris, le 04 DEC. 2009

1887 / 09 / SG

Monsieur le Député, *Cher ami,*

Le Grenelle de la mer conduit par le Ministre d'État Jean-Louis BORLOO d'avril à juillet derniers a permis de proposer 137 engagements pris collectivement dans le cadre de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la gouvernance à cinq.

Parmi ces engagements et au nombre des 500 mesures qu'ils recouvrent, plusieurs ont trait au sujet du démantèlement des navires en fin de vie.

Les conditions dans lesquelles s'exerce, dans un certain nombre de pays, cette activité de démantèlement, sont difficilement acceptables du point de vue social, économique, ou environnemental. Par ailleurs, les capacités européennes en matière de démantèlement peuvent sembler insuffisantes au regard des besoins prévisibles. De ce constat partagé, les acteurs ont conclu qu'il était indispensable d'étudier la pertinence d'une filière industrielle française.

Compte tenu des contraintes juridiques européennes et internationales, des réalités économiques et sociales de notre pays, ainsi que des exigences environnementales qui accompagneraient la mise en œuvre et le développement d'une telle filière, la réalisation de cet engagement est complexe. Aussi ai-je décidé de vous confier une mission parlementaire sur ce sujet.

Vous veillerez à associer étroitement à vos réflexions les parties prenantes du Grenelle de la mer.

Monsieur Pierre CARDO
Député des Yvelines
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Vous aurez à proposer au Gouvernement, les voies et les moyens de mettre en œuvre les engagements n° 9, 10, 58h et 115-c du Grenelle de la mer, présentés en annexe. Il s'agit pour l'essentiel d'identifier les conditions de la création et de la viabilité d'une filière industrielle française de démantèlement, de recyclage et de dépollution des navires, y compris outre-mer, ainsi que de proposer les moyens de faire évoluer la réglementation internationale dans le sens d'une amélioration des normes sociales et environnementales, tout en faisant également en sorte que les réglementations nationales et européennes en matière de pratiques de démantèlement soient mieux appliquées.

Dans le cadre de cette mission, qui couvre les « cinq marines » (transport de passagers et transport de fret, bâtiments de l'État, pêche, plaisance) et en vous fondant sur les rapports les plus récents sur ce sujet, vous prêterez une attention particulière aux questions suivantes :

- *Quels sont les freins au développement d'une filière française (cadre réglementaire, facteurs économiques...) ?*
- *Quelles synergies techniques, économiques, logistiques et réglementaires peuvent être valorisées auprès d'autres activités industrielles (recyclages de métaux, réparation de navires...) ?*
- *Quels sont les acteurs à même d'opérer ces changements (services de l'État, autorités portuaires, acteurs industriels...) ?*
- *Quelle complémentarité établir entre les filières de démantèlement de navires locaux de faible tonnage (pêche, servitude, etc) et les navires au long cours ?*
- *Comment mettre en place des filières de recyclage adaptées (matériaux métalliques, matériels de pêche en fin de vie tels que orins, vieilles nappes de filet, vieux chaluts...) ?*
- *Quelles seraient les solutions adaptées aux spécificités des navires d'État, qui pourraient être proposées ?*
- *Quels pourraient être les moyens d'inciter à la réduction des nuisances ?*
- *Quelles garanties devront être apportées au respect de l'environnement, à la sécurité et à la santé des personnes autour et à l'intérieur des chantiers prévus à cet effet ? En fonction de quels critères doit-on choisir leur localisation ?*
- *Comment développer des filières de formation qualifiantes, adaptées aux activités de démantèlement ?*

Vous bénéficierez du concours des services du ministère et de l'ensemble des administrations compétentes, notamment celles des ministères de la défense, de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, ainsi que du Secrétaire général à la mer et du Secrétariat général aux affaires européennes.

Pour conduire cette mission, un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Jean-Louis BORLOO, Ministre d'État, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Je vous serais reconnaissant de me communiquer un rapport d'étape pour la mi-février en précisant le cas échéant, les questions nécessitant des expertises ou des études complémentaires. Vous me remettrez votre rapport définitif pour le 30 mai 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Olivier

Fillon, FL

François FILLON

ANNEXE

Extrait des engagements du Grenelle de la mer

Engagement n° 9 : Encourager/organiser la constitution d'une filière industrielle française de démantèlement, de recyclage et de dépollution des navires, en favorisant une approche de proximité et le respect du développement durable dans les chantiers, y compris outre-mer et en retirant de la flotte les navires les moins sûrs et les plus dommageables pour l'environnement. Cette filière pourrait être pilotée par un GIP. S'appuyer notamment sur l'expérience et les compétences existantes. Rapidement, un pilote sera nommé et les travaux de préparation de cette filière seront lancés.

Engagement n° 10 : Agir au niveau européen et international pour renforcer la réglementation relative à la déconstruction des navires

10.a. S'appuyer sur l'Union européenne pour faire évoluer la réglementation internationale, afin que les navires soient déconstruits selon des normes plus strictes au plan social et environnemental. Porter un message au niveau international pour accélérer les négociations pour son évolution.

10.b. La France dans le cadre de la stratégie européenne sur le démantèlement des navires portera une initiative visant à renforcer la législation sur la déconstruction des navires civils et militaires et autres installations maritimes en fin de vie, et veillera à son application. Cette initiative encouragera en particulier le démantèlement des navires appartenant à des armateurs européens dans des pays disposant des capacités adéquates de traitement ou de stockage des déchets dangereux, ou à défaut le rapatriement et le traitement de ces déchets en Europe.

Engagement n° 58.h : Etudier les outils de toutes natures permettant d'accélérer le renouvellement des bateaux de plaisance et des moteurs les plus polluants et assurer le développement des activités de déconstruction associées (bateaux de plaisance et autres équipements : planches à voile, canoës-kayaks...)

Engagement n° 115.c. : Développer des filières de formation qualifiantes adaptées aux activités de démantèlement.